AVIS

Le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence,
Monsieur Eric JALTON,

informe de la tenue des **assemblées délibérantes**

Le VENDREDI 23 OCTOBRE 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE

À 09heures

A la fois en présentiel et par visioconférence

(Salle du conseil- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2025 du bureau communautaire
3. Subventions à certains organismes et associations de l'agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À **10heures**

A la fois en présentiel et par visioconférence

(Salle du conseil- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétariat de séance
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil communautaire :
 - 2.1. Séance du 28 novembre 2025
 - 2.2. Séance du 5 décembre 2025
 - 2.3. Séance du 6 février 2026
 - 2.4. Séance du 27 février 2026
3. Compte-rendu des délégations du conseil communautaire au président et au bureau communautaire
4. ZAC de Belle-Plaine Perrin : approbation du plan d'aménagement actualisé et de la trame viaire de référence
5. Atlas de la biodiversité communautaire (ABC) - Candidature de CAP Excellence dans le cadre de l'appel à projet de l'office français de la biodiversité (OFB)
6. Adoption du nouveau règlement intérieur des assemblées délibérantes et commissions communautaires
7. Renouvellement de la fonction de référent déontologue des élus de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
8. Modification du règlement budgétaire et financier

9. Actualisation de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de CAP Excellence

10. Modalités de prise en charge des frais de mission des élus, agents et personnes extérieures mandatées : modification de la délibération n°2025.09.06/709

 Mandats spéciaux : délégation du conseil au président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires sur le territoire local, national, hors et dans l'Union européenne, conditions et modalités de prise en charge des frais de missions dans le cadre d'un mandat spécial.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 22 OCT. 2026

Le président

Éric JALTON